



RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00358

Numéro SIREN : 804 936 888

Nom ou dénomination : A3MG

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2014 sous le numéro de dépôt 2073

DEPOT ACTES

(A)

A3MG

**RCS MANOSQUE
804 936 888 2014 B 358**

**DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MANOSQUE
SOUS LE N°A-2014-2073**

A-2014-2073

**MANOSQUE, LE 27/11/2014
LE GREFFIER ASSOCIE,**



A3MG

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 10 Boulevard Latourette,
04300 FORCALQUIER

804 936 888 RCS MANOSQUE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} NOVEMBRE 2014**

Le premier novembre deux mille quatorze à 10 heures,

Les associés de la société A3MG se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 10 Boulevard Latourette 04300 FORCALQUIER, sur convocation de la Présidente adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Marilyne GRAGLIA, en sa qualité de Présidente de la Société.

M. Michel GRAGLIA est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des 8000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général : fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

UNIQUE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément aux dispositions des statuts, **en qualité de Directeur Général de la Société**, pour une durée de mandat égale à celle de la Présidente de la société :

- ✓ **Monsieur Michel GRAGLIA**
Né le 22 mai 1960 à ANTIBES (06)
demeurant Villa la Michoulière
Chemin St Joseph, 04300 MANE

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Michel GRAGLIA disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Monsieur Michel GRAGLIA aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Michel GRAGLIA ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Le montant de sa rémunération sera fixé ultérieurement.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Madame Marilyn GRAGLIA

Le nouveau Directeur Général
Monsieur Michel GRAGLIA

« Bon pour acceptation des fonctions de DG »

Bon pour acceptation des fonctions de DG